2/9	Р	N	·X	DW46
Projet d	e parc é	olien	de Sair	nt-Valentin
				6211-24-047

Mémoire sur le projet d'aménagement du parc éolien de saint-valentin

Présenté par



Eric Melançon et Jacques Melançon, propriétaires 347 route 221 Lacolle, Qc JOJ 1J0

Au

Bureau d'audience publique sur l'environnement

Lacolle 23 mars 2011

Avant-propos

Monsieur le président, Monsieur le commissaire et Membres de la commission,

Le mémoire que vous allez lire est la synthèse d'une réflexion entreprise dans la foulée des consultations auprès de notre clientèle concernant l'aménagement du parc éolien de Saint-Valentin situé à moins de 880 mètres de notre centre touristique.

Nous avons assisté aux audiences publiques. Toutefois, n'étant pas à l'aise de prendre la parole en public devant une centaine de personnes, nous avons assistés aux audiences sans prendre la parole.

Néanmoins, nous espérons que nos écrits auront autant de poids que les participants aux audiences et que nos préoccupations seront entendues par la commission d'enquête.

Nous souhaitons que ces informations soient prises en considération par les membres de la commission et puissent leur être utiles dans l'accomplissement de leur mandat.

Présentation

En chiffre, le camping Grégoire, c'est 1 230 résidents saisonniers en période estivale, sans compter les vacanciers et les visiteurs. Le camping crée 15 emplois à temps plein en période estivale, de même que 3 emplois à temps plein tout au long de l'année.

La clientèle du camping Grégoire contribue grandement à l'économie locale et est un pilier majeur dans notre région depuis plus de 40 ans.

Le projet de parc éolien de Saint-Valentin prévoit l'implantation d'éoliennes situées à moins de 880 mètres de notre centre touristique.

Mise en contexte et préoccupations

À tort ou à raison, la majorité de nos campeurs ont des inquiétudes pour ce qui est des impacts sur leur santé, du bruit, des infrasons et des sons de basses fréquences, des effets stroboscopiques ou des ombres mouvantes, des nuisances lors de la phase de construction, des champs électromagnétiques, des impacts sur l'environnement, de la pollution visuelle et autres.

À la lumière de récentes études, plus de 40 médecins du Centre-du-Québec pressent le Gouvernement du Québec d'éviter d'installer des éoliennes industrielles pouvant atteindre une hauteur de 400 pieds en milieu habité. Ils en viennent à la conclusion que les risques potentiels pour la santé des riverains sont réels et que l'insuffisance actuelle d'étude sur le sujet ne permet pas d'établir, avec certitude, une distance séparatrice sécuritaire pour la santé de ceux-ci. C'est donc en s'appuyant de la loi sur le développement durable et particulièrement sur le principe de précaution que les médecins formulent leur demande.

Ces mêmes médecins québécois soulignent que les sons, les infrasons, les vibrations que produisent des éoliennes industrielles, difficiles à mesurer, ont-ils précisé, provoqueraient des problèmes de santé, vertiges, maux de tête, anxiété, nervosité, palpitations, dépression.

Parmi les signataires, Linda Bernier, médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie de Victoriaville s'est aussi penchée sur des études récentes et conclut : « Il n'y a aucun doute dans mon esprit que les effets néfastes décrits existent réellement....II faudra beaucoup de mobilisation des différents groupes ainsi que des cliniciens et des fondamentalistes afin de faire avancer les recherches... ».

De ce fait, la position des médecins qui a été médiatisée vient renforcer les craintes de notre clientèle.

Suite aux débats médiatiques et à la nouvelle de la mise en chantier prochaine des éoliennes à proximité du camping, plusieurs de nos clients n'ont pas attendu l'approbation du gouvernement pour mettre en vente leur équipement et déménager dans un camping sans éolienne à proximité. Plusieurs de nos clients nous ont informé de leur désir de ne pas renouveler la location de leur site advenant l'acceptation du projet des éoliennes. Cet effet d'entraînement est réel et tangible. Nous avons le plus haut taux de terrains libres et de roulottes à vendre que toutes les dernières saisons mises ensemble.

L'arrivée d'un parc éolien à moins de 880 mètres de notre terrain de camping (récréotouristique) sans mon consentement, sur lesquel je n'ai aucun pouvoir, dont je ne reçois aucun revenu, mais tous les inconvénients, soulève des préoccupations pour la santé et des craintes chez notre clientèle. Ces craintes sont reliées aux informations diffusées par les médias, par la communauté scientifique, par Internet ou par des groupes de promotion ou de critique du développement éolien.

Nous avons des preuves tangibles qui nous permettent de croire que le parc éolien de Saint-Valentin fera un tort irréparable à l'industrie du tourisme et de l'hébergement.

Impacts négatifs pour le tourisme avec hébergements

La curiosité fera vite place au désagrément. Venir se balader un après-midi pour admirer les éoliennes versus les côtoyer jour et nuit, il y a un monde de différence.

Selon une analyse écossaise de plusieurs études sur l'incidence des parcs éoliens sur le tourisme, les effets néfastes globaux de ces derniers seraient indéniables. En général, les touristes préfèrent que les projets d'énergie éolienne soient situés loin des zones d'hébergement, des sites historiques, des points de vue panoramiques et des lieux de beauté naturelle.

Les vacanciers viennent, entre autres, pour se reposer dans une nature préservée et s'évader, le temps d'un week-end ou de vacances, de l'atmosphère oppressante des villes. Ils ne viendront plus si c'est pour y trouver des éoliennes gigantesques, en mouvement constant et une vue polluée par des engins hypnotiques.

Comment pourrait-on être assez naïf pour croire que les éoliennes vont attirer un nouveau public? Au contraire, les touristes « nature » rechercheront les rares espaces naturels authentiques qui n'auront pas été pollués par l'installation d'éoliennes.

Les éoliennes feront fuir les campeurs, les vacanciers et les retraités qui cherchent le calme de la campagne. Les séjours des vacanciers en camping seront gâchés par des éoliennes. Le tourisme autour de ce parc éolien n'aura plus rien à voir avec le tourisme vert recherché par notre clientèle.

Pour le camping Grégoire, étant plus nombreux en population en période estivale que la municipalité de Saint-Valentin, une diminution de notre clientèle coûterait bien plus cher que tout ce que peuvent rapporter les éoliennes à la municipalité de St-Valentin. Les impacts négatifs d'un parc éolien à proximité d'un centre récréotouristique avec hébergements sont considérables, les pertes économiques potentielles sont énormes pour le tourisme et l'économie locale.

Pour nous, notre commerce touristique représente tout. Il est notre gagne-pain, notre fond de pension, le résultat de notre dur labeur et notre fierté. La venue d'éoliennes à proximité de notre site transformerait à jamais cette vision commune du camping et de ses paysages naturels.

Compensations financières et dédommagements

En tant que commerçant dans le secteur du tourisme et hébergement, plusieurs préoccupations subsistent suite à l'aménagement du parc éolien de Saint-Valentin.

- Quels seront les compensations financières et les dédommagements financiers offerts aux entreprises touristiques qui subiront les conséquences de ce projet éolien ?
- Qu'adviendra-t-il si nous devons fermer nos portes à cause des conséquences négatives de ce projet éolien ?

Acceptabilité sociale

Les citoyens se sentent présentement envahis sur leur territoire par les grandes entreprises énergétiques et ils réagissent vivement. Ces réactions citoyennes se sont traduites par des manifestations spontanées et une division profonde de la population.

Ces manifestions spontanées des citoyens, concernant le projet éolien de Saint-Valentin sont un indicateur d'un manque de consensus social pour la mise en œuvre de ce projet.

Sans compter l'opposition des maires de la Coalition des huit municipalités, à l'égard de tout projet éolien susceptible de constituer une source de nuisance pour elle-même ou pour ses citoyens.

- Saint-Jean-sur-Richelieu
- Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
- Saint-Jacques-le-Mineur
- Lacolle
- Saint-Blaise-sur-Richelieu
- Saint-Cyprien-de-Napierville
- Saint-Georges-de-Clarenceville
- Sainte-Anne-de-Sabrevois

Le projet éolien de Saint-Valentin divise la population locale et la population avoisinante. De ce projet est né une dissension sociale qui n'existait pas auparavant et qui divise la population. Tous les projets industriels éoliens devraient se faire dans des secteurs non habités à fin de ne pas nuire à notre santé, notre économie et notre qualité de vie.

Les projets éoliens doivent être développés en tenant compte d'abord et avant tout de leur impact sur l'environnement et sur l'industrie touristique, de façon à minimiser ces effets.

Loi sur le développement durable

L'acceptabilité sociale d'un grand projet est une obligation intrinsèque à l'application de la *Loi* sur le développement durable du Québec, car sans consensus social on ne saurait parler de développement durable.

Le parc éolien de Saint-Valentin ne correspond pas aux normes de développement durable. La région est un secteur riche en activités récréotouristiques tels que campings, marina, vignobles, Fort Lenox, festival des montgolfières, ... Et sans parler des terres de qualité pour l'agriculture.

Ces terres sont le garde-manger du Québec. Seulement 2 % du territoire du Québec est occupé par des zones agricoles et notre droit civil doit pouvoir protéger ces zones de grands développements industriels ou miniers, lesquels sont non seulement incompatibles avec l'objet de la *Loi sur la protection des terres et des activités agricoles*, mais tout simplement incompatibles avec les principes du développement durable.

Nous croyons fortement que le projet éolien de Saint-Valentin met en péril le développement durable de notre région et contrevient à au moins trois (3) principes de la *Loi sur le développment durable, chapitre II, Article 6, les 16 principes :*

a « santé et qualité de vie » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

K « protection du patrimoine culturel » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

I « préservation de la biodiversité »: la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

Un développement durable, socialement acceptable, ne peut se réaliser qu'avec la participation et le consentement des populations. Le modèle actuel proposé ne rencontre pas le principe d'un développement durable.

Conclusion

Les citoyens ont du déployer de grandes énergies pour trouver des réponses à leurs questionnements. Les renseignements fournis lors de la séance du BAPE n'ont guère répondu à leurs attentes ni amélioré le climat social.

Même si on admet que l'énergie éolienne est une « énergie propre », son implantation dans un milieu habité présente de nombreux inconvénients.

Il y a aussi des conséquences néfastes pour la santé des résidents qui sont avérées non négligeables. Le bruit généré par les mouvements de ces pales est perçu comme profondément dérangeant même si de prime abord, il semble insignifiant. L'exposition à long terme à ces sons et ultrasons est source de malaises profonds et démontrés .

On a beau prétendre que cela va créer de l'emploi, il s'agit en fait d'emplois bas de gamme et transitoires, alors que la perte du potentiel récréatif de la région, à cause de la destruction du paysage, est autrement plus décisive et durable. Des milliers d'emplois seront perdus si le caractère récréo-touristique de la région est altéré.

Il est impossible de croire qu'un tel projet n'ait aucun impact négatif sur le territoire, son environnement et sa qualité de vie.

Le gouvernement ayant la responsabilité de maintenir un climat social sain se doit d'imposer un moratoire pour éviter une dégradation sociale qui pourrait s'accentuer dans une situation économique difficile et à cause de l'augmentation des insatisfactions qui semble s'amplifier à l'égard de l'éolien.

Ce projet ne doit pas être autorisé dans cette forme actuelle. De plus on parle d'un parc éolien industriel et non d'un projet communautaire socialement accepté. En prenant compte de l'ensemble des commentaires et des contraintes mises de l'avant par les citoyens et regroupements jusqu'à ce jour, une évaluation d'un nouveau lieu d'implantation semble être la meilleure solution. Bien sûr, les démarches d'acceptabilité sociale devront être mise de l'avant afin de ne pas répéter les erreurs du passé.

Par ailleurs, avec les nouvelles évaluations faites par des experts de l'évaluation foncière, il est établi que les maisons perdent de la valeur et sont plus difficiles, voire impossibles à vendre lorsqu'une résidence se retrouve à moins de 3,5 km d'une éolienne. Pas difficile à comprendre : qui voudrait s'installer dans un lieu bucolique, ou rural, à proximité d'une industrie? Cette norme a été établie par les luttes citoyennes de Saint-Ulric en Gaspésie au tout début de la filière en 1997, puis par des citoyens du Centre-du-Québec qui se sont battus dans les dossiers de la MRC de l'Érable et des Moulins depuis 2009. Ces citoyens sont prêts à se rendre en Cour et continuent leur bataille afin de faire reconnaître cette norme.

Plusieurs études américaines, européennes et australiennes récentes relèvent une série de symptômes apparaissant chez des personnes vivant à moins de 2 km d'éoliennes industrielles : le syndrome éolien (stress, irritabilité, maux de tête, étourdissement, trouble su sommeil, déficit d'attention et de mémoire, acouphènes, fatigue et démotivation) est maintenant reconnu par la communauté scientifique. Les impacts psycho-sociaux, apportés par les projets éoliens en milieu habité, sont aussi la cause de plusieurs effets négatifs sur la santé et la qualité de vie des personnes.

Même si l'aspect humain a été relégué au second plan lors des premières auditions du BAPE, il nous est possible de voir si le projet est humainement acceptable, non seulement en lisant les mémoires et les préoccupations des citoyens, mais en nous posant la question suivante: si on venait installer des éoliennes près de ma résidence sans mon consentement, sur lesquelles je n'ai aucun pouvoir, dont je ne reçois aucun revenu, mais tous les inconvénients quelle serait ma réponse?

Je vous rappelle que le BAPE se doit de s'acquitter de son mandat en s'assurant hors de tout doute qu'il n'y aura pas de conséquences négatives sur notre exploitation touristique.

La situation actuelle impose donc au gouvernement du Québec de lancer ces études d'autant qu'il peut réorienter le développement là où se situe le plus grand potentiel éolien au Québec, soit au nord du fleuve en région non habitée.

Plusieurs pays ont un moratoire sur l'implantation de parcs éoliens. Par la présente, nous souhaitons que tous les impacts soient considérés de façon systématique et que plus d'études scientifiques avec des certitudes soient réalisées avant de poursuivre le développement du parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu.

Par conséquent, au nom du camping Grégoire et de ses 1 230 résidents saisonniers, nous vous demandons de rejeter le projet d'un parc éolien à Saint-Valentin.

Nous disons NON aux éoliennes de Saint-Valentin à proximité de notre terrain de camping et nous demandons un MORATOIRE sur les projets de parc éolien au Québec.

Extrait de la pétition pour la santé : Éoliennes industrielles en milieu habité

(signée par 40 médecins québécois le 8 février 2011)

Le gouvernement du Québec, dans son plan de développement énergétique, inclut la mise en place d'une multitude d'éoliennes industrielles en milieu habité au Québec.

Pourtant, de plus en plus de recherches scientifiques identifient des impacts négatifs pour la santé et pour la qualité de vie des personnes vivant en bordure d'éoliennes industrielles.

Attendu qu'aucune mesure d'évaluation et de contrôle n'est actuellement appliquée au sujet du niveau d'acceptabilité sociale et au niveau des impacts psychosociaux inhérents à de tels projets industriels éoliens;

Attendu que l'unité de mesure actuellement utilisée au Québec pour les études d'impacts (note d'instruction 98-01 du MDDEP) est reconnue par la direction de santé publique et le MDDEP comme étant inadéquate pour évaluer les types de sons spécifiques émis par les éoliennes industrielles et, conséquemment, leurs nuisances réelles pour les personnes;

Attendu que, de plus en plus, la recherche actuelle confirme l'évidence de plusieurs autres impacts négatifs sur la santé et sur la qualité de vie des personnes vivant en bordure des éoliennes industrielles;

Attendu que beaucoup d'inconnus demeurent et que beaucoup de recherches restent à faire afin de mieux préciser l'étendue de ces impacts et de leurs conséquences réelles en raison plus particulièrement des sons et des infrasons produits;

Attendu que de plus en plus de chercheurs(es), après études, recommandent une distance séparatrice minimale de 2 km entre une éolienne industrielle et toute résidence afin de diminuer les risques pour la santé des personnes. D'ailleurs, ce critère est de plus en plus pris en considération ailleurs dans le monde;

Nous, les médecins sous signés, considérant les risques évoqués à ce jour et les effets négatifs potentiels des éoliennes industrielles sur la santé des êtres humains vivants à proximité, demandons au gouvernement du Québec de cesser tout projet, en devenir ou en installation d'éoliennes industrielles en milieu habité et ce, jusqu'à ce que la recherche soit assez avancée pour permettre à nos instances de santé publique d'établir, hors de tout doute, la distance sécuritaire devant séparer une telle éolienne d'un domicile, cela dans le respect des principes de la loi sur le développement durable du Québec (L.R.Q.c.d_8.1.1) et particulièrement du principe de « Précaution »

Recommandations

L'installation d'éoliennes terrestres dans des zones habitées n'est pas défendable alors qu'on peut les installer loin des secteurs résidentiels où elles sont deux fois plus efficaces et ne gênent pas des riverains.

Considérant que les connaissances scientifiques sont souvent limitées pour plusieurs aspects, il serait opportun de mettre sur pied une veille scientifique portant sur les principaux objets de préoccupations abordés dans ce présent document. Plusieurs préoccupations devraient éventuellement être étayées par des connaissances supplémentaires. Nous recommandons ce qui suit :

- Installer le parc éolien de Saint-Valentin dans une zone industrielle, affectant moins la population et l'économie locale ou à une distance minimale de 3 km des habitations;
- Informer ceux qui vivent du tourisme ou qui ont de l'immobilier résidentiel des risques de voir leurs emplois compromis et leurs ressources dévaluées;
- Reclasser les zones agricoles en zones résidentielles dès qu'il y a des résidents à proximité;
- Une révision et un encadrement des lois concernant l'implantation des éoliennes;
- Une enquête épidémiologique sur les conséquences sanitaires éventuelles de ce bruit éolien sur les populations, qui seront corrélées avec la distance d'implantation de ces engins;
- Mettre les acteurs politiques devant leurs responsabilités pour qu'ils ne puissent pas se dérober lorsqu'on se rendra compte qu'ils auront participé à saccager les paysages et porté atteinte aux revenus du tourisme:
- Que des études sur les sons de basses fréquences produits par les éoliennes soient promues;
- Que des études plus étoffées sur la méthode d'évaluation du bruit produit par les parcs éoliens ainsi que les critères à respecter pour réduire la possibilité de nuisances soient promues;
- Documenter et rendre disponible les plaintes des individus dérangés à l'exposition des éoliennes.